

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le Président en Russie

La visite est faite, aujourd'hui ! Depuis hier, le Président de la République est l'hôte de l'empereur de Russie, et tout ce que cet événement comporte de conséquences politiques est désormais définitif. Quels que soient les mécontentements et les criaileries de la presse allemande et — chose triste à dire — de certains journaux français, ils ne peuvent plus rien contre le fait accompli.

La République française, que représente M. Félix Faure, a rendu à S. M. le Tsar la visite qu'elle en avait reçue.

C'est la mise sur le pied d'égalité de la forme républicaine et de la forme monarchique et c'est, du même coup, la réintégration complète, absolue, de la France dans le concert des grandes nations.

Une chose aura beaucoup servi M. Félix Faure, et donné à sa mission une ampleur considérable. Ce sont les vœux des Conseils généraux, et les discours qui ont été prononcés lors de son voyage en Savoie et lors de son départ, à Dunkerque.

Ces discours et ces vœux ont démontré de la plus éclatante façon qu'il y avait une ardente poussée de sympathies françaises vers le pays ami.

Comme les dépêches nous assurent, d'autre part, que l'enthousiasme des Slaves est aussi chaud que notre amitié, tout concorde et s'accorde pour que le voyage ne soit pas une simple politesse et prenne le caractère de haute portée politique que chacun lui attribue.

C. R.

Le Président de la République est arrivé hier à 11 heures du matin en Russie.

Dès que les vaisseaux français ont été signalés, le *Strela*, sur l'ordre de Nicolas II, aborde le *Pothuau*; sur la rade, toutes les têtes se découvrent; presque immédiatement, le président de la République monte à bord du *Strela*, qui aborde à son tour l'*Alexandria*. Le commandant est au bas de l'escalier d'honneur. On voit la silhouette du tsar à la coupée.

Sur la flotille qui porte les curieux, chapeaux, mouchoirs, petits pavillons s'agitent frénétiquement. Un vivat immense se fait entendre. M. Félix Faure monte lentement sur le pont. A peine l'a-t-il atteint que le tsar lui donne l'accolade.

Dans les vergues, à la ronde, les marins poussent à pleins poumons les cris réglementaires, et l'ovation autour du yacht impérial devient frénétique.

Le président de la République, visiblement ému, salue à droite et à gauche, puis Nicolas II l'invite à s'asseoir à l'arrière et lui offre des cigares tout en lui demandant des nouvelles de la traversée, qui a été excellente, aux dires de M. Félix Faure.

Le yacht impérial se met en marche; il est onze heures vingt, exactement, quand il touche au débarcadère. La grosse voix des canons ébranle l'air depuis quelques minutes; à ce moment, le tsar et le président sont debout à l'arrière. M. Hanotaux et le comte Mouraviev sont auprès d'eux; au milieu du pont est un groupe formé du grand-duc Alexis, de l'amiral Gervais, du général Hagron et de MM. le général Blondel, commandants Bourgeois, de la Garen-

ne, Regnault et Bertrand, ainsi que les officiers généraux russes.

La musique de la garde impériale attaque la *Marseillaise* et le président touche le premier le sol russe. L'empereur lui présente aussitôt les grands-ducs.

Puis les deux chefs d'Etat se placent à la gauche du ponton et les fusiliers marins, avec leurs drapeaux, défilent M. Félix Faure, ayant à ses côtés le tsar, passe ensuite devant le front des fusiliers, qui poussent des hurrahs vigoureux à la mode russe.

Le cortège se forme rapidement pour se rendre au palais, il est composé de douze victorias et de quatre landaus; il est escorté de superbes cosaques rouges.

Quand le cortège s'ébranle, une longue et grande acclamation s'élève. Elle se prolonge longtemps et devient plus formidable, plus sonore, quand cesse la haie des soldats et que rien ne sépare plus les curieux du cortège. Alors, on jette des bouquets au président, qui est de plus en plus ému et qui salue à droite et à gauche de la tête et de la main.

Puis le cortège s'engouffre dans le palais et longtemps encore la foule manifeste son enthousiasme par des cris variés de « Vive la France! vive la France! vive le Tsar »

Le « Dupuy-de-Lôme »

Le *Dupuy-de-Lôme* a rallié dans la nuit la division française, après une magnifique traversée, pendant laquelle il a réalisé une moyenne de 17 nœuds.

SILHOUETTES PROVINCIALES

VI

Le « Suiveur » au Marché

C'est jour de marché. Il est entre dix et onze heures. Pendant toute la matinée, les cuisinières, les femmes de ménage ont fait leurs provisions, au milieu des marchandages et des apostrophes plus ou moins pittoresques qui résonnent toujours sur le carreau d'une halle. C'est maintenant le tour des ménagères qui, par économie — ou par désir de se faire voir — viennent elles-mêmes faire leurs emplettes. Le moment est heureusement choisi : c'est celui où les officiers quittent la caserne ou reviennent du champ de manœuvres; où les ronds-de-cuir sortent de leurs bureaux, et les grands élèves, du lycée. Et, comme par hasard, tous ont besoin de passer par le marché. C'est étonnant, le nombre de gens que leur itinéraire conduit sur la place du Marché. C'est par là que l'on se rend à son café pour prendre l'apéritif, à sa pension pour déjeuner, chez les marchands où l'on a quelque acquisition à faire. Je ne parle pas de ceux qui ont besoin d'acheter un fruit pour leur dessert, ou une fleur pour leur boutonnière.

Mais souvent ce n'est là qu'un prétexte à rencontres soi-disant fortuites, à ceillades dérobées, à coudoiements furtifs. Et il s'échange là, en dehors du contrôle de l'administration des postes, plus d'un télégramme chiffré, plus d'une correspondance non affranchie qui n'en arrivent pas moins à leur adresse, et sont fort bien compris des intéressés.

Voyez plutôt ce monsieur arrêté sur le trottoir. Il regarde l'heure à sa montre et fait quelques pas, les yeux obstinément fixés vers l'extrémité de la rue. Son visage change : c'est qu'il vient d'apercevoir une jeune femme qui, rapide et pimpante, suivie de la bonne qui porte le panier, se dirige vers le marché. Le monsieur s'arrête devant une vitrine ou une affiche, mais assez loin du mur ou de la boutique pour

que la petite dame, sous peine de descendre du trottoir, soit obligée de passer entre ce qu'il regarde et lui-même. Elle passe, indifférente; le monsieur ne bronche pas; on ne dirait pas qu'il est là seulement pour l'attendre, et cela depuis une demi-heure. Mais quand elle a fait dix pas, il se remet en marche à sa suite, il ne perd plus de vue son panache — de quelque couleur qu'il soit — et il voudrait bien le suivre sur un chemin qui ne serait pas précisément celui de l'honneur et de la vertu. Alors commencent les marches et contre-marches les plus savantes. Il faut à propos suivre, à propos devancer; il faut prévoir si la dame va au carré des légumes ou au pavillon de la poissonnerie, à la boucherie ou aux fleurs; il faut, sans affectation, faire un crochet pour se retrouver face à face avec elle dans un croisement d'allées un peu encombré. Il faut se trouver innocemment derrière la marchande devant qui elle va s'arrêter pour acheter; il faut que l'œil poursuive, obsède, s'impose, conquière. Il faut enfin saisir avec subtilité le moment psychologique où, son marché fini, la dame va s'en retourner chez elle, et être reparti assez tôt pour la rencontrer encore, avec vraisemblance, dans une rue un peu éloignée, et lui décocher au passage un dernier regard, le plus significatif de tous, le plus irrésistible.

Et après cela, on peut s'en aller déjeuner, l'appétit ouvert par cette promenade stratégique et avec la conscience du devoir accompli.

P. B.

INFORMATIONS

M. Méline à Dieppe

M. Méline, président du conseil, est allé, dimanche, à Dieppe. Il était accompagné du directeur général des forêts et de M. Crozier, directeur du protocole.

Il a été salué à la gare par M. de Meur, son chef de cabinet, MM. Roger, maire, Leguerney, sous-préfet de Dieppe; Duros, sous-préfet d'Yvetot; Dumaine, adjoint au maire.

Une réception intime a suivi.

M. Méline est rentré lundi à Paris.

Cérémonie patriotique

Dimanche, a eu lieu une manifestation patriotique organisée par la municipalité d'Avron et la Fédération des Sociétés patriotiques de France, au monument commémoratif du combat du plateau d'Avron en 1870.

Le maire d'Avron a prononcé une allocution au cours de laquelle il a rendu hommage, au nom de la population, aux héros de cette sanglante bataille, qui ne furent vaincus que par le nombre.

Plusieurs délégués des Sociétés patriotiques ont également pris la parole pour rendre hommage aux victimes de 1870-71 tombées sur le plateau d'Avron.

M. Lebon en Afrique

On a annoncé depuis longtemps que M. André Lebon, ministre des colonies, voulait aller s'enquérir des besoins et des ressources de nos colonies de la côte occidentale de l'Afrique et étudier sur place les questions qui les intéressent.

Nous croyons savoir que M. Lebon compte partir pour faire ce voyage à la fin d'octobre.

Le Bazar de la Charité

Le tribunal a renvoyé à aujourd'hui, mardi, le prononcé de son jugement.

Une période électorale

On écrit de Brest :

A la suite de deux réunions électorales, tenues l'une par les partisans du comte de Blois, l'autre par ceux de l'abbé Gayraud, les premiers ayant voulu pénétrer dans la salle de réunion des seconds, une bagarre s'en est suivie et des coups ont été échangés.

Mort d'un évêque

M. Duval, évêque de Soissons et de Laon, est décédé hier à Soissons, à l'âge de 73 ans. Il était curé archiprêtre du Havre, sa ville natale, quand il fut nommé évêque de Soissons en 1889.

Le monument Treich-Laplène

Dimanche a eu lieu, à Ussel (Corrèze), l'inauguration du monument élevé à l'explorateur Treich-Laplène, sous la présidence de M. Delpeuch, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes.

La cérémonie avait attiré une grande affluence de population.

Des discours ont été prononcés par M. Delpeuch, par M. le contrôleur général Martini, qui, au nom du comité, a remis le monument à la ville d'Ussel, et par M. Brindel, maire d'Ussel.

La hausse du pain

A Paris

La hausse sur le prix du pain continue.

En présence de cette situation, les députés de Paris vont se réunir demain pour s'entendre sur les mesures à prendre.

De son côté, le bureau du Conseil municipal s'est ému de la situation. Il s'est réuni et a décidé l'envoi d'une délégation à M. Méline, président du conseil des ministres et ministre de l'agriculture, afin de lui demander d'aviser en cette occurrence et de réclamer du gouvernement une intervention jugée nécessaire.

Petites nouvelles

Le bruit court avec persistance que M. Lépine quittera en janvier prochain la préfecture de police pour le gouvernement général de l'Algérie, où il succéderait à M. Cambon, auquel on donnerait un poste diplomatique important.

— Léon XIII vient d'agréer la démission de Mgr Gilbert, évêque du Mans, annoncée depuis plusieurs jours déjà; cette démission devient donc définitive.

— Le général Saussier a donné des ordres pour que les troupes du gouvernement militaire de Paris, aient repos à l'occasion de l'arrivée en Russie du président de la République.

CHRONIQUE LOCALE

Adieu du général Fabre

Le commandant du 17^e corps d'armée vient d'adresser aux troupes dont il se sépare, l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats du 17^e corps d'armée.

Atteint par la limite d'âge le 24 de ce mois, je me sépare de vous et je passe dans le cadre de réserve de l'état-major général de l'armée.

Je suis assez sage pour comprendre que l'on ne peut pas être et avoir été et qu'avec le poids des années le repos doit succéder à la vie active. Je ne peux, toutefois, m'empêcher de vous dire toute l'émotion que j'éprouve en quittant le commandement d'un corps qui est devenu une vaste famille, dont tous les éléments sont fortement soudés de la base au sommet et où, par l'effet d'une mutuelle confiance, le service s'exécute si facilement et si correctement.

Soldat de Sébastopol, de Solferino, de Puebla et de Gravelotte, j'ai connu les ivresses de la gloire et les joies du triomphe pour subir ensuite les humiliations de la défaite et les tortures de la captivité. Aussi aurais-je été bien heureux si les circonstances m'avaient permis de vous conduire à l'ennemi ! Nous avons bien travaillé, nous nous étions préparés à servir honorablement la patrie ; je ne sais si je m'illusionne, mais je crois que nous aurions fait ensemble de bonne besogne et que nous aurions contribué pour notre part à relever notre drapeau et à cicatriser une blessure toujours saignante. Je laisse à mes successeurs le soin d'accomplir cette tâche sacrée.

Au revoir, mes amis, pensez quelquefois à votre ancien chef comme il pensera souvent à vous. Votre souvenir vivifiera et illuminera ma retraite, et, lorsque Dieu me rappellera à lui, si ma dernière pensée est pour la France, le dernier battement de mon cœur sera pour mon cher 17^e corps.

Toulouse, le 21 août 1897.

Le général commandant
le 17^e corps d'armée.
Signé : A. FABRE.

CAHORS

Le Pont Neuf

Le premier, samedi soir, le *Journal du Lot* a mentionné le vœu de M. Talou, présenté au Conseil général quelques minutes avant la clôture de la session. Ce vœu a été adopté.

On se souvient de la teneur de cette proposition :

« Si avant 1899, les communes intéressées à la construction des ponts de Pinsac et de Toirac n'ont pas voté, d'une manière ferme, la part contributive qui leur incombe, le pont de Cahors sera classé le premier ; à condition cependant que le conseil municipal du chef-lieu ait voté d'une manière définitive, à cette époque, les 110.000 fr. qu'il aura à verser pour la construction du Pont-Neuf. »

Cette proposition a une très grande importance. On se souvient, en effet, d'après nos comptes-rendus, que si les études préparatoires sont en partie terminées en ce qui concerne le pont de Pinsac, il n'en est pas de même pour le pont de Toirac, dont on connaît à peine l'emplacement !

Le pont de Cahors pourrait donc fort probablement, dans ces conditions, prendre, dans le classement, le second rang et peut-être le premier.

On voit, par suite, qu'on ne saurait trop féliciter M. Talou de son heureuse intervention.

Eureka ?

On nous adresse la communication suivante : Qui devinera ? qui nous dira le motif de l'ajournement du projet d'avenue de la place Thiers à la Grande gare ?

L'idée nous est venue, de faire appel au concours des lecteurs du *Journal du Lot*, et nous espérons avoir ainsi trouvé l'unique moyen de découvrir ce que nous cherchons, ce qui nous a fait d'abord crier Eureka.

Éliminons les solutions possibles quoique improbables :

Si les conseillers municipaux ont fait le silence sur le projet que nous avons tant à cœur, — ce n'est pas parce que l'avenue enrichirait le canton nord en y introduisant le mouvement commercial sans rien enlever aux autres parties de la ville.

Ce n'est point parce que l'armée, tenue dans si grande affection et dans si haute estime par les cadurciens, aurait un accès commode et rapide de la caserne Bessières à la grande gare et qu'il en résulterait une chance de plus de conserver sinon d'accroître l'effectif de notre garnison militaire.

Ce n'est point parce que les quartiers du pourtour de la place Thiers seraient favorisés et embellis.

Ce n'est point parce que les conseillers municipaux individuellement désintéressés dans la question se créeraient un titre à la reconnaissance universelle de leurs concitoyens.

Ce n'est point parce que le public cadurcien aurait à compter une promenade de plus parmi les charmantes promenades de notre ville pittoresque.

Non rien de tout cela ! mais alors serait-ce parce que l'exécution de l'avenue coûterait trop cher surtout que la dépense en serait exagérée à plaisir par quelques personnes soucieuses des seuls intérêts qui les touchent personnellement.

Si cette raison était la bonne nous en appellerions aux devis qui ont estimé de 20 à 25.000 fr. le total des dépenses que nécessiterait l'avenue ; nous demanderions qu'on mette en comparaison les 50.000 fr. néces-

saies à la construction d'un musée et qu'on examine laquelle des deux œuvres est la plus urgente, ou le musée déjà logé dans l'ancienne bibliothèque ou l'avenue de la place Thiers à la gare (1).

Nous ne pouvons admettre que le motif cherché soit celui-là et nous faisons appel à vos lumières, amis lecteurs, pour le découvrir.

Un groupe d'électeurs du
canton nord.

(1) Cette opinion est absolument personnelle aux auteurs de l'article. Le *Journal du Lot* n'entend pas la faire sienne.

LE 4^e BATAILLON

Nous avons rapporté, dans notre numéro du 29 mai dernier, les décisions prises par notre municipalité au sujet du 4^e bataillon.

Cette question étant plus que jamais d'actualité — plusieurs autres villes de notre département s'efforçant d'obtenir pour elles ce 4^e bataillon — nous croyons intéressant de reproduire *in-extenso* le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui concerne cette question.

Séance du 28 mai 1897

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre ci-après transcrite qui lui a été adressée le 17 mai courant par Monsieur le Préfet du Lot

• Le Préfet du Lot à Monsieur le Maire de Cahors

• Conformément aux instructions de Monsieur le général commandant le 17^e corps d'armée, j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après, les renseignements sur l'importance des sacrifices qu'exigera la création d'un 4^e bataillon d'infanterie.

• A — La surface nécessaire pour la construction d'une caserne destinée à un bataillon d'infanterie est d'environ 2 hectares 60.

• B — Le prix de revient de la construction peut être fixé à raison de 1.000 francs par homme.

• C — La quantité d'eau nécessaire pour un bataillon de 500 hommes est d'environ 18 mètres cubes par jour, non compris l'eau à attribuer aux latrines et aux urinoirs.

• D — Pour un bataillon on admet aujourd'hui qu'il est utile de disposer d'un champ de manœuvre de 18 hectares et d'un champ de tir de 10 hectares.

• E — Enfin l'hospitalisation des malades militaires doit être assurée à l'hospice civil dans les conditions indiquées par le règlement sur le service de santé du 23 novembre 1889

• Je vous prie de vouloir bien communiquer ces renseignements au Conseil municipal qui a déjà demandé qu'un 4^e bataillon soit attribué à la ville de Cahors.

• Les propositions de cette assemblée devront être adressées directement à M. le général commandant le 17^e corps d'armée à Toulouse.

• Pour le Préfet du Lot en tournée de révision.

Le secrétaire général,

Signé : LUCIEN DAUCHEZ

Cette lecture terminée, Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Messieurs :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément à la décision prise par le Conseil municipal réuni hors séance, j'ai fait parvenir le 20 mars 1897 à Monsieur le colonel du 7^e de ligne, commandant d'armes, pour les transmettre à Monsieur le général commandant le 17^e corps d'armée, les offres faites par la ville en vue de l'extension du casernement et de la création d'un 4^e bataillon, avec le plan des lieux.

Ces offres consistent en :

1^o — Le terrain Valmary désigné sur le plan par la lettre C, contenant un hectare trente ares non compris une avenue de dix mètres que la ville se propose d'établir à ses frais jusqu'à la rue Sainte-Claire.

2^o — Le terrain Imbert désigné sur le plan par la lettre B, contenant soixante-dix-neuf ares 20 centiares.

Ces deux terrains situés sur la plaine Saint-Namphaise.

La ville ajouterait un subsidé de quarante mille francs pour l'un ou l'autre terrain.

3^o — Les terrains compris entre les rues Bafut et Saint-Namphaise désignés sur le plan par la lettre A contenant soixante un ares 60 centiares, mais sans subvention.

Ces offres sont en effet parvenues au quartier général ainsi que me l'a affirmé Monsieur le général commandant le 17^e corps dans notre entrevue à Toulouse du 29 mars dernier.

Les mêmes propositions ont été envoyées le 7 mai 1897 à Monsieur le directeur du génie et à Monsieur le général commandant la 65^e brigade.

Le chef du génie à Montauban s'est même rendu à Cahors pour visiter les terrains proposés.

Cette affaire, messieurs, n'a pas eu d'autre suite si ce n'est la lettre qui m'a été adressée le 17 mai courant par Monsieur le Préfet et dont je viens de vous donner lecture. A vous de juger s'il y a lieu de maintenir nos offres ou de les modifier dans le sens indiqué par la lettre préfectorale.

J'estime qu'il n'y a pas à hésiter à faire tous les sacrifices pour obtenir à Cahors le 4^e bataillon, en faisant toutefois observer que la ville dispose déjà d'un champ de manœuvres d'un champ de tir, qu'elle peut fournir la quantité d'eau nécessaire à cette augmentation d'effectif, et que l'hospitalisation des malades militaires est également assurée dans notre hospice mixte qui se trouve dans les conditions indiquées par le règlement.

Je prie le Conseil de vouloir bien délibérer à ce sujet.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part plusieurs membres, notamment Messieurs Guiraudie et Magne.

Après en avoir délibéré.

Le Conseil municipal décide de maintenir les offres faites par la ville en vue de l'extension du casernement et de la création du 4^e bataillon, s'engageant à faire face dans la mesure du possible aux demandes supplémentaires qui pourraient lui être faites par l'administration de la guerre.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 24 août 1897

Naissances

Cavalié, Marie-Delphine, Impasse Burgade. Dedieu, Charles-Jean-Louis, rue du Port-Bullier, 9.

Segret, Auguste, rue des Capucins.

Réal, Amédée-Antoine, rue St-Georges.

Publications de Mariages

Carbonel, Jean, raccommodeur de parapluies et Arnal, Marie, raccommodeuse de parapluies.

Décès

Séval, Zéphirin, huit mois et demi aux Ramonets.

Arrondissement de Cahors

CABRERETS. — Révocation. — Par décret du 17 août 1897, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, M. Peyrichou, maire de Cabrerets, est révoqué de ses fonctions, pour irrégularités graves dans sa gestion des finances communales.

BELMONT. — Nécrologie.

On nous prie d'insérer l'article qui suit. Les opinions politiques que professait M. Aymar de Belmont sont loin d'être les nôtres, mais nous nous inclinons devant la tombe de cet homme de bien qui était, nous dit notre correspondant, aimé et respecté de tous.

Vendredi, 20 courant, la population entière de la commune accompagnait à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. le baron Jean-François-Marie-Aymar de Laburgade de Belmont, ex-capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 70 ans.

Les communes environnantes étaient aussi toutes représentées et avaient tenu à relever de leur présence l'éclat de cette triste cérémonie.

Sous une apparence de rudesse et de froideur qu'il tenait probablement de son long séjour à la caserne et de ses habitudes de commandement, M. de Belmont était la bonté et la justice personnifiées ; le pauvre et le malheureux ne frappèrent jamais en vain à la porte de son château.

Aussi, malgré son allure martiale et fière, avait-il su s'acquérir l'estime et les sympathies de tous, même de ceux qui, très rares, ne lui devaient reconnaissance d'aucun bienfait.

Chaque élection municipale était pour lui l'occasion d'un nouveau triomphe électoral, car c'est toujours à la presque unanimité que son nom sortait de l'urne. Aux élections de 1896, notamment, il réunit l'unanimité de 117 voix sur 117 votants.

Cela n'impliquait certes pas que chacun partageait sa manière de voir au point de vue politique, car M. de Belmont professait ouvertement des opinions royalistes ; mais

c'était un hommage rendu à son caractère d'intégrité et d'homme de bien.

M. de Belmont, après un long séjour en Afrique, participa brillamment en 1858-59 à la campagne d'Italie qui lui valut, avec la croix de la Légion d'honneur, sa promotion au grade de capitaine adjudant-major ; mais peu après, des raisons de famille l'obligèrent à démissionner et à abandonner une carrière si bien commencée, et où inévitablement nous l'aurions vu aujourd'hui occuper un des plus hauts grades.

En 1870, son cœur de patriote saignait de nos revers, et il fallut tout l'empire qu'avait sur lui sa jeune épouse pour l'empêcher de remettre son épée au service de la France.

Il venait en effet de s'unir depuis quelques mois à une des plus anciennes familles du Midi, en épousant madame Marthe-Marie-Stéphanie de Martren Donnos, de Castres. M. de Belmont laisse cinq enfants.

Nous les prions d'agréer nos vives condoléances et l'expression de nos meilleures sympathies. Puissent l'assurance de ces sentiments et la grande part que nous prenons à leur douleur, en adoucir l'amertume.

MIQUEL.

MONTECUQ. — Une famille de voleurs.

La gendarmerie de Montcuq vient de mettre en état d'arrestation le nommé Jean Fabre, âgé de 61 ans et ses deux fils François et Henri, âgés de 26 et 30 ans, demeurant au Causse, commune de Montcuq, qui répandaient la terreur dans toute la commune et les environs.

A la suite d'un vol de blé commis chez M. de Fournasse, on procéda à une perquisition chez la famille Fabre.

Les recherches du blé sont demeurées infructueuses, mais un très grand nombre d'objets volés ont été trouvés au domicile des voleurs : 14 pantalons, 12 chemises, 15 paires de chaussures, 10 litres de vin, 25 litres de liqueurs de marque, 1 fusil Lefauchoux, une herse, la ferrure d'une voiture, un égrenoir, plusieurs instruments aratoires, diverses pièces d'étoffe, 3 hectolitres de haricots, une bonbonne d'eau de fleur d'orange, une bonbonne de pétrole et une autre d'essence, etc., etc.

L'arrestation de Jean Fabre et de son fils Henri a été faite assez facilement, tandis que celle de François — un habitué de la correctionnelle — a été plus difficile, parce qu'il avait pu prendre la fuite au commencement des perquisitions, et ce n'est qu'après l'avoir recherché minutieusement que la brigade a pu l'arrêter à Cantegor, commune de Montcuq.

Les trois voleurs ont été conduits lundi à Cahors, à M. le procureur de la République qui les a fait écrouer à la maison d'arrêt.

MONTECUQ. — Foire. — Favorisée par une température relativement douce, la foire de Montcuq, qui a été tenue jeudi dernier, quoique nouvelle, a été assez importante.

Les divers marchés étaient bien approvisionnés pour la saison.

Voici les cours pratiqués :

Les cours des bestiaux ne se sont pas sensiblement modifiés depuis la dernière foire ; il s'est traité quelques affaires sur les bœufs d'attelage dans les prix de 450 à 800 fr. la paire.

Les moutons ou brebis pour l'élevage valaient de 15 à 20 fr. la pièce, selon qualité.

Voilà la mercerie de la halle aux grains : Le blé de 21 à 22 fr. l'hect. Avoine, 8 fr. Maïs, 12 fr.

Le volaille s'est vendue 0.55 la livre.

Œufs, 0.60 la douzaine.

Oies, 6 à 7 fr. la paire selon grosseur.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience de vacation du 21 août. — M. Castagné, 1^{er} adjoint, inculpé de violences et voies de fait contre M. Rouget, a été condamné à 50 francs d'amende (Loi Bérenger).

— M. Balat, de Marcillac, inculpé d'outrages par paroles envers le maire de la commune, a été condamné à vingt-quatre heures de prison et aux dépens.

FIGEAC. — Distribution de prix. — La distribution des prix aux élèves des écoles communales de filles et de garçons a eu lieu dimanche, dans la cour du collège, sous la présidence de M. Reynat, inspecteur pri-

maire. Après deux morceaux brillamment exécutés par l'Orphéon et l'harmonie les Artisans-Réunis, M. le président prononce un discours. A peine avait-il terminé qu'un violent orage a éclaté et a interrompu cette solennité.

BAGNAC. — Fête patronale. — Notre fête patronale a été contrariée par les mauvais temps. Le programme avait attiré dans notre localité un très grand nombre d'étrangers. Dans la matinée, tout faisait espérer un succès sans précédent, mais vers quatre heures de l'après-midi, un orage avec coups de tonnerre est venu mettre fin à toutes les réjouissances. On a pu démonter les feux d'artifice à temps.

Ils ont été tirés dans la soirée. Une grande animation a régné pendant presque toute la nuit.

Lundi, deuxième journée, le temps a été meilleur. On a pu exécuter une grande partie du programme.

Arrondissement de Gourdon

St-GERMAIN. — Fête. — Dimanche prochain aura lieu la fête de St-Germain. Les organisateurs font de louables efforts pour attirer beaucoup d'étrangers chez eux.

Déjà couronnes et guirlandes de buis sont apprêtées avec bon goût, et les jolies habitantes de ce coquet canton paraissent toutes joyeuses à la pensée de danser et de rire à leurs souhaits.

Nous faisons des vœux pour que, la pluie ne les empêche pas de réaliser leur rêve inoffensif.

CONCORÈS. — Samedi un cultivateur âgé d'environ une cinquantaine d'années, est tombé frappé d'une attaque, sur la route de Concorès. Grâce au prompt secours des voisins, qui lui ont prodigué les soins que nécessitait son état alarmant, il a pu recouvrer l'usage de ses sens. On croit que les jours de ce pauvre malheureux ne sont point en danger.

S'il m'était permis de faire ici une réflexion personnelle, je vous dirais combien les mœurs des habitants de nos campagnes sont quelquefois bizarres et qu'on ne s'explique pas que dans un cas pareil on songe à tout autre chose qu'à aller chercher un médecin !...

GRAMAT. — La foire du 20 août a été et est toujours l'une des plus importantes de l'année.

Voici les prix moyens :
Bœufs gras, 35 fr. les 50 kil.
Vente un peu plus difficile sur les bœufs d'attelage.
Porcs gras, 38 fr. les 50 kilos.
Légère baisse sur les porcelets depuis la dernière foire.
Blé, de 20 à 21 fr. l'hectol.
Avoine, de 8 à 8 fr. 50 l'hectol.
La vente de la race ovine a été très lente.

Marché des prunes de Villeneuve

Samedi 21 août

Voici les cours pratiqués :

50/5 fruits au 1/2 kilo	49 à 50 fr.
60/5	45 à 46
70/5	38 à 40
80/5	32 à 34
90/5	28 à 30
100/5	24 à 25
110/5	21 à 22
120/5	20 à 21

Fretin, 10 à 12 fr.

BULLETIN FINANCIER

La semaine débute par une séance absolument dépourvue d'intérêt; la spéculation se recueille, attendant des nouvelles de Russie. Aussi les affaires sont presque nulles et par suite les variations de cours insignifiantes.

Le 3 0/0 finit à 104,87, l'amortissable à 104,02; le 3 1/2 à 107,70.

Nos établissements de crédit sont fermement tenus : la Banque de France se négocie à 3720. Le Crédit Foncier de France à 685 fr. Le Crédit Lyonnais cote 790; la Société Générale 530 fr. La Banque de Paris et des Pays-Bas vaut 808.

Les fonds étrangers sont sans changements saillants : l'Italien se traite à 94,50; l'Extérieure à 62 1/16; le Portugais à 21 15/16. La Rente Turque est à 22,32; la Banque ottomane à 592; les fonds Russes sont très calmes. Le Suez fait 3282.

Nos chemins français cotent : le Lyon 1810; l'Orléans 1840; le Midi 1440; le Nord 1993.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (*) (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer (*), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains (*), Banyuls-sur-Mer (*), Biarritz, Boulogne-Perthuis (e) (*), Cambo-ville, Capvern, Cérêt (*) (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Collioure (*), Couiza-Montazels, Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne (Capbreton), Laloue (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains (*), Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (*) (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Nouvelle (la) (*), Oron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestales (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres (*), Prades (*) (Molitg), Quillan (Ginols, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (*) (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès),

Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat les-Bains et Villefranche-de-Conflant (*) (le Verzet, Thues, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

(*) Exceptionnellement, les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare, sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Agde (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulogne-Perthuis (e), Cambo-ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Collioure, Couiza-Montazels, Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne (Capbreton), Laloue (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (C déac), Vieille-Aure), Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Nouvelle (la), Oron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestales (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginols, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflant (le Verzet, Thues, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

de si beaux sites dans les environs de la ville.

— En effet. Lors de notre retour à Cahors, nous en avons aperçu d'un pittoresque vraiment digne du pinceau. Vous souvenez-vous de la vallée de Vers? Le rocher du Gor, si je ne me trompe pas, la fontaine Polémie? Vers lui-même avec ses vieilles ruines de l'autre côté de l'eau? Puis le Tustal, Savanac, Arcambal tout fier de son château où le lierre couvre la lépre des siècles accumulés, la chapelle de St-Ambroise, la riche vallée du Lot?... Oh! l'adorable voyage que nous avons fait ensemble, côte à côte, au milieu de ces tableaux sans cesse renouvelés! Je crois que je serai heureuse de le recommencer.

— Et moi de même, Marguerite, malgré la hâte que j'avais de quitter la Commanderie.

— Je n'ai pas à me louer, non plus, de mon séjour au château de Barrès... Cependant, — singulier retour des choses — je le regrette, parfois, ce vieux manoir où il m'était donné, du moins, d'aller vous voir souvent, au chalet de la forêt. J'y ai souffert, mais j'y ai aimé aussi. Vous étiez non loin de là. Que pouvais-je désirer davantage?... N'en parlons plus néanmoins, puisqu'il s'agit d'un passé dont le souvenir vous est douloureux. Songeons au présent, à notre bonheur prochain. Qu'en pensez-vous Henri?

— Qu'il me faut vous embrasser, mon ange, comme autrefois, là haut, dans les bois.

Et le chevalier donna deux baisers dont tressaillit Marguerite.

— N'insistez pas trop, murmura-t-elle. Vous me brûlez les chairs; vous me rendez folle.

de la connaître et Jean n'y manquera pas.

— Eh bien, un peu avant midi. C'est dire que je m'invite à déjeuner.

— Oh! que vous êtes aimable. Ce sera la première fois que Fleur-d'Avril vous aura vu, et je ne vous cache pas qu'il lui tarde de connaître mon Henri, dont si souvent je lui ai parlé que déjà elle vous aime comme un frère.

— Je n'ignore pas qu'elle est bonne et affectueuse; aussi n'hésite-je pas à vous dire que la sympathie que je lui inspire lui est largement rendue.

— Je n'en doute pas, mon Henri. — Mais à quoi donc occupez-vous vos longs loisirs? Est-ce que vous ne vous ennuyez pas, seul dans un pays nouveau pour vous, sans relations encore? Je vous plains bien je vous assure, d'être cause de toutes vos peines. Contez-moi ce que vous faites afin de chasser les idées noires, et cette mélancolie dont votre visage portait l'empreinte fâcheuse à La Tronquière?

M. de Cartelanin eut un moment d'hésitation.

— Allons, parlez-moi, mon ami, reprit Marguerite. Vous ne craignez pas de m'être désagréable je suppose?

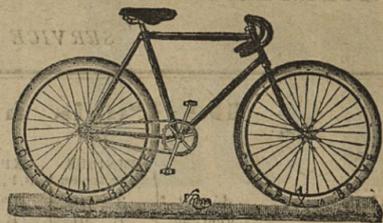
— Mon Dieu, à vous dire la vérité, j'ai dû comme bien vous pensez, me créer une distraction, — je m'occupe d'un art trop longtemps négligé. Je fais de la peinture.

— Mais c'est charmant! Et quels sont les sujets préférés?

Le chevalier sentit une légère rougeur lui monter aux joues.

— Le paysage... le paysage surtout. Il y a

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

RECHERCHES

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

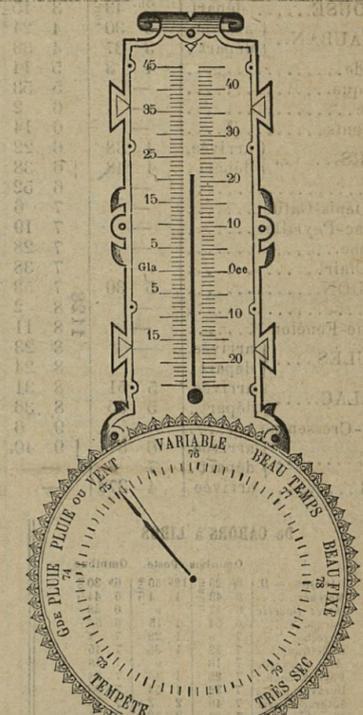
PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 9.
Id. maxima de la veille : 21.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

— Avec moi il n'y a pas de mal, dit le chevalier en riant, puisque nous nous appartenons l'un à l'autre.

— Il n'empêche, Henri. L'heure n'est pas encore venue. Ainsi donc, vous faites exclusivement du paysage?

— Pas tout à fait. Ces jours-ci, je me suis mis au portrait.

— Et quel est votre modèle, Henri? Quel que paysan, sans doute?

— Non pas précisément, mais bien une jeune fille, — une enfant, car elle a seize ans tout au plus, — une orpheline dont le châtelain de de Larroque est tuteur. J'ajoute qu'elle doit partir bientôt pour l'Amérique, et c'est pour cela que j'ai été prié de prendre ses traits afin d'en garder l'image lorsqu'elle aura quitté la France.

Marguerite écoutait avec une attention inquiète les détails que lui donnait M. de Cartelanin. Elle eut un doute vague; quelque chose d'amère pénétra dans son cœur.

— Serait-ce une rivale? pensait-elle, aux prises avec une émotion qu'elle cachait soigneusement.

C'était une question brûlante qui demandait à être éclaircie au plus vite.

Il se passait, en effet, quelque chose de nouveau qui allait jeter un grand trouble peut-être dans trois âmes.

(A suivre).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

DERNIER COMMANDÉUR

Par MARIUS PRACY

LES DOUTES

M. de Cartelanin était attendu avec impatience par Marguerite. Lorsqu'il arriva, en retard de quelques minutes, elle courut vers lui, radieuse.

— J'ai plaisir à vous voir cette fois plus que jamais, dit-elle. Enfin, enfin, mon frère consent à notre mariage. Il ne reste plus qu'à obtenir du clergé l'autorisation voulue, et lorsque cette difficulté sera levée, nous serons heureux, n'est-ce pas, Henri? heureux pour toujours!

— Oui, Marguerite, pour toujours.
— Venez demain à l'hôtel de mon frère, qui vous attend. Vous causerez entre vous des négociations à entamer avec l'évêque, M. de Nicolay. Vous me promettez d'être exact, mon ami?

— Ne l'ai-je pas toujours été, Marguerite? Je serai là à l'heure que vous m'aurez indiquée.

— Notre heure sera la vôtre. Il me suffira

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations like Brive, Cahors, Montauban, and Toulouse with departure and arrival times for various train types.

(1) Le train EXPRESS qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 2e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations like Cahors, Montauban, and Paris with departure and arrival times.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations like Mercuès, Arrêt Douelle, and Libos.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations like Libos, Fumel, and Cahors.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations like Cabessut, Arcambal, and Capdenac.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations like Capdenac, Cajarc, and Cahors.

Bourse de Paris

Table of stock market prices for various bonds and securities, including 3 0/0, 3 1/2 0/0, and 4 0/0, with columns for 'COMPTANT' and 'TERME'.

Chemins de fer et Ville de Paris

Table of prices for railway shares and city bonds, including Chemins de fer département, Est-Algérien, and Ville de Paris 1855-60.

MAISONS RECOMMANDÉES

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors. Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. Pianos des meilleurs facteurs.

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs.

J. VALDIGUË PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours. Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir.



SUPRÊME EAU DE NOIX



Louis DENOIX A Brive la Gaillardière. 1re Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPÉCIALITÉS: Anisette et Liqueurs supérieures. Sirops garantis. Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste).

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —

SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS

MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT LE VIGAN (Gard) (ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)

1, Rue des Capucins Le Journal du Lot (tri-hebdomadaire)

Circulaires PROSPECTUS TÊTES DE LETTRES FACTURES, ENVELOPPES CARTES DE VISITE LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS BORDEREUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE

CARTE DU LOT

MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES CHEMINS DE FER EN PROJET OU EN CONSTRUCTION

En vente au Bureau du Journal: 0,30 centimes; sur Carton, 0,75 centimes

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé

Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1er avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.